



5

Motion

La Chambre des Députés

- Estimant que notre politique du logement doit continuer à encourager prioritairement l'accession à la propriété immobilière en faveur du plus grand nombre de ménages possible ;
- Sachant que malgré ces efforts, un nombre important de ménages n'a pas les moyens suffisants pour acquérir un logement en propriété ;
- Notant de même que le nombre des logements à loyer modéré accessibles aux familles à revenu modeste ne suffit pas pour satisfaire à la demande et que nous sommes confrontés à des listes d'attente considérables ;
- Considérant que les demandeurs à revenu modeste n'ayant ni la chance d'acquérir un logement en propriété, ni la perspective d'accéder à un logement locatif à coût modéré doivent faire face à des dépenses considérables - dépassant souvent la moitié de leur revenu - pour louer un logement sur le marché libre ;
- Sachant qu'à côté du loyer proprement dit, les ménages doivent supporter les frais d'agence, ainsi que les loyers à déposer à titre de caution ;
- Constatant que les dépenses afférentes dépassent facilement les 2.500 euros ;
- Déplorant qu'en l'état actuel, ces ménages, dont la situation est le moins enviable, ne bénéficient pas d'aides publiques,

invite le Gouvernement

- A déposer sans délai le projet de règlement grand-ducal portant introduction d'une garantie locative ;

- A assurer la création d'un nombre suffisant de logements locatifs à coût modéré, soit par le biais du programme de construction envisagé, soit par le biais d'une location principale sur le marché libre ;
- A créer, en attendant un équilibre entre l'offre et la demande en matière de logements locatifs à coût modéré, une allocation de loyer telle que proposée par le Conseil économique et social dans le but d'améliorer la situation et le niveau de vie des ménages les plus démunis et d'assurer le droit au logement à chacun.

Mars ou Bartholoméo



R. Zamussi



Jos Scheuer



J. P. K/er



(M. DeLuac)